

PROJET SDAGE LOIRE BRETAGNE 2016/2021

Intervention de Jean-Bernard SOLLIEC au titre des IAA

Je voudrais m'exprimer au titre des entreprises agro-alimentaires, particulièrement concernées par ce dossier sur la qualité de l'eau, d'une part parce qu'elles sont grosses consommatrices et d'autre part parce qu'elles doivent s'adapter en permanence aux évolutions des réglementations en matière d'épuration, souvent fort coûteuses à défaut d'être efficaces.

Elles ne peuvent être que favorables au combat pour la protection des ressources et ne peuvent que féliciter les militants de la cause aquatique d'avoir œuvré pour une prise de conscience des enjeux liés à la préservation des milieux.

Mais, force est de constater que, une nouvelle fois, le SDAGE met essentiellement le projecteur sur les pollutions d'origine agricoles et industrielles en se focalisant sur nitrates et pesticides en **semblant oublier que les déchets ne viennent pas que des campagnes et de leurs animaux et que les habitants de la région, et en particulier les concentrations citadines sont aussi source de pollutions.**

Bien entendu, on me rétorquera que les stations d'épuration sont là pour régler le problème. Oui, mais en dehors du fait qu'elles n'éliminent que 87% des nitrates et 83% du phosphore, elles laissent filer tous les micropolluants soit dans les boues, soit dans le milieu naturel. Et ces micropolluants sont bien nombreux et je ne voudrais évoquer aujourd'hui que les substances médicamenteuses, les résidus de drogues illicites et les métaux lourds et toxiques, le tout se retrouvant sous forme de cocktail empoisonné à la sortie des stations d'épuration. Et il vaut mieux ne pas évoquer les performances des stations de nos villes balnéaires qui voient l'été leurs effluents décupler en volume.

Les résidus médicamenteux concernent aussi bien les animaux d'élevage ou domestiques que les humains, du moins en ce qui concerne les antibiotiques. En matière d'élevage la suppression en 2006 de l'utilisation des facteurs de croissance associé à un plan drastique de réduction de la consommation a entraîné des effets positifs, puisque la consommation baisse environ de 10 % l'an. **On n'a pas constaté les mêmes progrès pour la consommation humaine, hélas et n'oublions pas qu'en plus des antibiotiques, on retrouve également dans 80 % des échantillons prélevés dans les fleuves des traces de somnifères, contraceptifs, neuroleptiques, anticancéreux, etc.**

Cette pollution est issue des traces contenues dans les urines mais aussi des médicaments jetés dans les toilettes par les particuliers ainsi que des eaux usées des hôpitaux. La consommation étant en hausse en France, la pollution s'accélère et il semble plus qu'urgent qu'un plan de lutte soit mis en œuvre.

Le sujet des résidus de substances illégales, essentiellement des résidus de cannabis, d'amphétamines et de substances opiacées est particulièrement tabou comme le montre le sort d'une étude menée par le laboratoire Santé Publique/Environnement de l'Université PARIS SUD parue en 2013 et reprise par Libération du 24/9/2013 avant d'être **enterrée sous la pression des maires des grandes villes, menés par Mme AUBRY qui n'a pas supporté l'étalage public des performances lilloises**. Mais le problème reste patent et continue à se développer en corollaire du laxisme des pouvoirs publics face au trafic de drogue. Et ce n'est sans doute pas la dépénalisation du cannabis, prôné par certains, qui pourrait améliorer la situation. Là encore, on attend des mesures pour lutter contre ce fléau.

En ce qui concerne les métaux présents dans les shampoings et autres produits de soins, les lessives etc, certains scientifiques américains estiment que déjections humaines et eaux usées pourraient devenir une mine potentielle de métaux précieux ou rares (LE MONDE.FR du 24/3/2015) pour peu que l'on se donne la peine de les récupérer, au lieu de les laisser dans les boues

d'épuration et dans les cours d'eau.

Il ne faudrait pas non plus oublier le cuivre, massivement utilisé pour certaines cultures dans certains types d'agriculture officiellement réputées non polluantes.

Le SDAGE évalue sur la période concernée, le budget à consacrer aux stations d'épuration à 830 M€ soit 30 % des dépenses, c'est dire l'importance du dossier. Alors pourquoi cette discrétion pour aborder ces pollutions ? La pollution médicamenteuse est à peine esquissée et les autres pollutions sont totalement esquivées et passées sous silence. Serait ce politiquement incorrect que les citoyens puissent être accusés de dégrader l'environnement ? Pourquoi les militants de la cause aquatique ne s'emparent ils pas de ces dossiers avec la même opiniâtreté que celle qu'ils déploient face aux pollutions agricoles ?

Oui, le combat contre les pollutions agricoles doit continuer et la profession semble avoir pris conscience de ces enjeux, mais ce combat ne doit pas occulter notre responsabilité collective d'êtres humains polluants. L'enfer c'est les autres disait Sartre mais on ne peut pas accepter que certains fassent des efforts quand d'autres se contentent de donner leçons et conseils.

Pour conclure, je voudrais adresser un message à la profession agricole: en Bretagne plus de 20000 T en équivalent matière sèche sont épandues sur des terres agricoles, passant du statut de déchets urbains à celui de pollution agricole. Quand allez vous enfin comprendre qu'il devient impératif de refuser de débarrasser de leurs poisons ceux qui en sont responsables et qui se contentent d'évacuer leurs turpitudes à coup de chasse d'eau ?

XXXXXXXXXXXXXXXXXX